

**EXTRAIT DES DÉCISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 septembre 2018

DOSSIER N° 2018 C09 B 16 46

Politique : - Agriculture

Programme : Aménagement foncier

Opération : Actions foncières

Objet : Réglementation des boisements : institution de nouvelles commissions d'aménagement foncier

Service instructeur : Service agriculture et forêts

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations
Montant budgété
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations
Montant budgété
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations
-------------	-------	-------	-------	-------

Autres (à préciser)

Délégations à la commission permanente (*références délégation – articles*) :

Délibération de référence pour les délégations : Délibération n° 2015SE1B3204 du 2 avril 2015

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :

Notification le :

}

Exécutoire le :

TELETRANSMIS LE

2 8 SEP. 2018

Acte réglementaire : Oui
ou à publier

Service des assemblées

DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N° 2018 C09 B 16 46,

Vu l'avis de la commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture,

DECIDE

d'instituer des commissions d'aménagement foncier pour les communes suivantes :

- Valjouffrey (CCAF)
- Pierre Châtel (CCAF)
- Saint-Guillaume, Château Bernard et Saint-Andéol (CIAF)
- Saint-Laurent-en-Beaumont, Saint-Michel-en-Beaumont et La Salle-en-Beaumont (CIAF)

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier